



## AVIS DE COURSE

### Voiles de la Citadelle - Yachts Classiques

Du 10 au 12 Juin 2022

Port-Louis

Organisée par la Société nautique de Larmor Plage et la Sellor

Avec le concours du Yacht Club Classique de La Rochelle

Grade 5A

#### 1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les règles de la Jauge Classique Handicap (JCH)
- 1.6 la charte d'éthique du Yacht Club Classique (YCC)
- 1.7 les règles du Challenge Classique Manche Atlantique (CCMA) en vigueur,
- 1.8 en cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

##### 3.1 La régates est ouverte :

- A tous les bateaux francisés disposant de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- Aux bateaux non francisés qui devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- L'épreuve est ouverte à tous les bateaux Yachts Classiques Classes 1,2,3 ayant un certificat valide de la Jauge Classiques Handicap (JCH).

##### 3.2 Inscription uniquement par Internet, les bateaux admissibles doivent obligatoirement s'inscrire directement en complétant les formulaires présents sur le site internet à l'adresse : [www.ports-paysdelorient.fr](http://www.ports-paysdelorient.fr)

Les inscriptions doivent être accompagnés des frais d'inscriptions et de repas requis. Règlement par CB sur le site.

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 27 MAI 2022**

##### 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter :

- Leur licence FFVoile niveau compétition valide s'ils en possèdent une ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Pour les mineurs, une autorisation parentale,
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- Le certificat de jauge ou de conformité,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1.5 million d'euro
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Cat. 1 : bateau < 8 m.	25€ par bateau
Cat. 2 : bateau > 8 m et plus	40€ par bateau

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1 Vendredi 10 Juin

- 17h à 20h : Accueil des participants à Port Louis.
- A partir de 20h : PPVR (chapiteau bureau du port).

##### Samedi 11 Juin

- 8h00 à 9h30 : Accueil des participants Port-Louis.
- 10h : Briefing (sous chapiteau bureau du port).
- 11h30 : Signal d'avertissement pour une à plusieurs courses dans les Coureaux.
- 17h00 : Retour au port de KERNEVEL bassin d'honneur à Larmor Plage
- 18h30 : Apéritif des équipages au Club SNL Larmor Plage "150 ans de la SNL"
- 20h30 : Repas des équipages à KERNEVEL Larmor Plage.

##### Dimanche 12 Juin

- 8h00 à 9h30 : Petit déjeuner des équipages (port KERNEVEL)
- 9h30 : Briefing Skippers (chapiteau KERNEVEL).
- 10h30 : Signal d'avertissement, Défi Grek (si météo favorable) ou plusieurs courses
- 16h00 : proclamations des résultats et remise des prix à Port-Louis.

5.2 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront envoyées à partir du 06 juin 2022 par mail à chaque skipper une fois toute les formalités d'inscription complétées. Elles seront également disponibles à partir du 06 juin 2022 en version électronique sur le site [www.ports-paysdelorient](http://www.ports-paysdelorient)

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier, dans les Coureaux de Groix et ses environs + tour de l'île de Groix

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

#### 8. CLASSEMENT

8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

#### 9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port (accès au port à partir du 4 jusqu'au 18 juin Inclus).

Capitainerie de Port-Louis - 56290 Port-Louis - [port-portlouis@sellor.com](mailto:port-portlouis@sellor.com) - 02 97 82 59 55

#### 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

#### 11. **CHAPITRE SECURITE et COMMUNICATION RADIO**

Chaque bateau devra être équipé au minimum d'une VHF portable.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Le comité de course procédera avant le premier départ du jour à un appel VHF individuel des bateaux. Les concurrents devront répondre en confirmant le nombre d'équipiers à bord. Un concurrent qui 10 minutes avant le départ n'aura pas répondu à cet appel sera classé DNC sans instruction.

**Les concurrents doivent veiller le canal VHF 16 ET LE CANAL DE COURSE** pendant toute la course pour recevoir, si besoin les instructions du comité de course

Un concurrent qui se retire ou voit un bateau en difficulté doit le signaler sans délais au comité de course par VHF, téléphone ou tout autre moyen

#### 12. **CLASSEMENT et REMISE DES PRIX**

L'épreuve compte pour le classement CCMA

Proclamation des résultats et remise des prix le Dimanche 12 juin 2022 à partir de 16h00.

Des lots seront distribués comme suit : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> des 2 séries (grands et petits bateaux).

##### **Trophées et coupes**

Coupes et trophées restent la propriété du Pôle Course Classique de Bretagne Sud Sellor. Ils Sont rendus par les récipiendaires au Pôle Course Classique de Port-Louis, soit sur demande De celui-ci, soit automatiquement avant l'édition suivante. Des prix spéciaux sont éventuellement mis en place par l'organisation pour récompenser des yachts , des équipages ou Équipiers, des comportements, etc...

#### 13. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

#### 14. **CLAUSE DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE**

En participant à la régata *Les Voiles de la Citadelle* et toute autre régata classique organisée par le Pôle course Classique de Bretagne Sud, le compétiteur ou son représentant légal autorise expressément l'organisateur et son sponsor, Volvo Penta à utiliser et diffuser par eux-mêmes ou par des tiers, sans limitation de durée, les photos en course ou à terre, les films ou enregistrements et autres reproductions de lui-même ou de son bateau, pendant et après la période de la compétition à laquelle le coureur participe. Il permet une libre exploitation des dites images et enregistrements sans aucune indemnité compensatoire pour son droit à l'image.

#### 15. **UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, l'organisation et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles .Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors .La FFVoile en particulier , mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrents ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant , les faire rectifier et, selon les situations ,les supprimer , les limiter, et s'y opposer , en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### **DROIT A PAYER**

INSCRIPTIONS OUVERTES JUSQU'AU 27 MAI 2022. Sous réserve des places disponibles.

L'inscription du bateau et la réservation des repas sont acquises lorsque l'ensemble des documents sont validés par l'organisation et les frais d'inscriptions réglés via note plateforme Hello Asso.

Tarifs d'inscription :

- Bateau < 8 m : 25 €
- Bateau 8 m et + : 40 €

Tarifs restauration : 45 €. Ce tarif comprend : PPVR, petit déjeuner du dimanche, l'apéritif des équipages et repas du samedi soir (boissons comprises, dans la limite des stocks).

### **MODALITÉS DE REMBOURSEMENT**

En cas d'annulation de l'évènement du fait de l'organisateur sera totalement remboursée. Cette annulation ne pourra toutefois pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

En cas d'annulation de la part du propriétaire ou d'un participant (excepté LA COVID-19, maladie grave ou cause de décès : remboursement 100 % sur présentation d'un justificatif)

- Jusqu'au 10 mai 2022 : remboursement à hauteur de 100 % de l'inscription et de la restauration
- Entre le 11 mai 2022 et le 30 mai 2022 : remboursement à hauteur de 50 % de l'inscription et de la restauration
- Entre le 1 juin 2022 et le 10 juin 2022 : Aucun remboursement ne sera effectué

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Capitainerie de Port-Louis

56290 Port-Louis 02 97 82 59 55

[port-portlouis@sellor.com](mailto:port-portlouis@sellor.com)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 Applying to foreign competitors

#### **RRS 64.3**

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### **RRS 67**

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

#### **RRS 70. 5**

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 78**

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### **RRS 86.3**

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 88**

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### **RRS 91**

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### **APPENDIX R**

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)

ANNEXE ZONE DE COURSE

